

MaPrimeRénov'

La prime pour la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) « Habiter mieux agilité ». Cette aide s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs, et aux syndicats de copropriété.

Conditions

Pour qui ?	Pour quoi ?	Quel montant ?	Ressources ?
- Propriétaire occupant - Propriétaire bailleur*	Maison individuelle ou appartement construit depuis plus de 2 ans, situé en France métropolitaine et en outre-mer	La prime est plafonnée à 20 000 € par logement, sur une durée maximale de 5 ans	4 profils de ménages selon les différents niveaux de revenus : - MaPrimeRénov'Bleu - MaPrimeRénov'Jaune - MaPrimeRénov'Violet - MaPrimeRénov'Rose
Syndic de copropriété**	Parties communes pour une copropriété construite il y a plus de 15 ans	La prime couvrira jusqu'à 25% du montant global des travaux, dans la limite de 15 000 € par lot (soit 3 750 € maximum par logement)	Sans condition de ressources

* Jusqu'à trois logements mis en location en tant que résidence principale pour 5 ans minimum.
** Les copropriétés devront réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 35 % et être essentiellement composées de résidences principales (75 % minimum).

Revenu fiscal de référence (RFR)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources en Ile-de-France***				Plafonds des ressources hors Ile-de-France***			
	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	Jusqu'à 20 593€	Jusqu'à 25 068€	Jusqu'à 38 184€	> 38 184€	Jusqu'à 14 879€	Jusqu'à 19 074€	Jusqu'à 29 148€	> 29 148€
2	Jusqu'à 30 225€	Jusqu'à 36 792€	Jusqu'à 56 130€	> 56 130€	Jusqu'à 21 760€	Jusqu'à 27 896€	Jusqu'à 42 848€	> 42 848€
3	Jusqu'à 36 297€	Jusqu'à 44 188€	Jusqu'à 67 585€	> 67 585€	Jusqu'à 26 170€	Jusqu'à 33 547€	Jusqu'à 51 592€	> 51 592€
4	Jusqu'à 42 381€	Jusqu'à 51 597€	Jusqu'à 79 041€	> 79 041€	Jusqu'à 30 572€	Jusqu'à 39 192€	Jusqu'à 60 336€	> 60 336€
5	Jusqu'à 48 488€	Jusqu'à 59 026€	Jusqu'à 90 496€	> 90 496€	Jusqu'à 34 993€	Jusqu'à 44 860€	Jusqu'à 69 081€	> 69 081€
Par personne supplémentaire	+ 6 096€	+ 7 422€	+ 11 455€	+ 11 455€	+ 4 412€	+ 7 422€	+ 8 744€	+ 8 744€

*** Ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif ; ils correspondent aux plafonds de ressources 2020 fixés par l'ANAH. Ils sont réajustés tous les ans.

Bonus supplémentaires

- Un **nouveau forfait MaPrimeRénov'**, pour les ménages « **Violet** » et « **Rose** » afin de financer une rénovation globale avantageuse, réservé aux travaux permettant un gain énergétique de plus de 55%,
- Un **bonus sortie de passoire thermique**, pour les travaux permettant aux logements de sortir d'une étiquette énergie F ou G, à condition d'effectuer un audit avant les travaux,
- Un **bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)**, pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A,
- Un **forfait Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**.

Ces bonus sont cumulables avec les Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Travaux d'isolation ouvrant droit à la prime



Tous les travaux de rénovation énergétique doivent être réalisés par un artisan/entreprise labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).



 Rampants de toiture et plafonds de combles possédant une résistance thermique supérieure ou égale à 6 m².K/W	 Toitures-terrasses possédant une résistance supérieure ou égale à 4,5 m².K/W	 Murs isolés par l'intérieur possédant une résistance supérieure ou égale à 3,7 m².K/W	 Murs isolés par l'extérieur* possédant une résistance supérieure ou égale à 3,7 m².K/W
- MaPrimeRénov' Bleu : 25€/m² - MaPrimeRénov' Jaune : 20€/m² - MaPrimeRénov' Violet : 15€/m² - MaPrimeRénov' Rose : 7€/m²	- MaPrimeRénov' Bleu : 75€/m² - MaPrimeRénov' Jaune : 60€/m² - MaPrimeRénov' Violet : 40€/m² - MaPrimeRénov' Rose : 15€/m²	- MaPrimeRénov' Bleu : 25€/m² - MaPrimeRénov' Jaune : 20€/m² - MaPrimeRénov' Violet : 15€/m² - MaPrimeRénov' Rose : 7€/m²	- MaPrimeRénov' Bleu : 75€/m² - MaPrimeRénov' Jaune : 60€/m² - MaPrimeRénov' Violet : 40€/m² - MaPrimeRénov' Rose : 15€/m² * surface plafonnée à 100 m²

Autres actions et travaux ouvrant droit à la prime : les travaux de ventilation et de chauffage, l'audit énergétique du logement (maprimerenov.gouv.fr).
L'isolation des planchers bas et des combles perdus ne sont pas éligibles à MaPrimeRénov' mais peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre des CEE.

Démarches

Pour repérer son profil, vérifier sa catégorie de revenu, identifier les aides possibles et estimer leur montant :

Simul'Aides sur faire.fr/aides-de-financement/simulaides

1 Créer son compte sur maprimerenov.gouv.fr	2 Constituer son dossier pour connaître le montant de la prime, calculé en fonction des revenus et des économies d'énergie réalisées grâce aux travaux	3 Attendre la validation de la prime, avant de commencer les travaux	4 Faire réaliser ses travaux par un artisan/entreprise RGE.	5 Déposer la facture des travaux sur son compte maprimerenov.gouv.fr
---	--	--	---	--

Le versement de l'aide est effectué en 1 fois, par virement bancaire de l'ANAH (sous 4 mois maximum).
Une avance de frais pourra être accordée pour régler l'acompte des travaux auprès de l'artisan/entreprise RGE.

Une prime cumulable



MaPrimeRénov' est cumulable avec les certificats d'économie d'énergie (CEE) et notamment les « Coups de Pouce isolation », la TVA réduite à 5,5 % et avec l'éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).